



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

Ambulances | Grand-Rue 96a | 1627 Vaulruz 1
Bataillon | Rte de Montreux 103 | 1618 Châtel-St-Denis

Bulletin d'information n° 9 6 avril 2023

Diffusion dans les trois districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse

- aux Préfectures
- aux communes
- aux structures sapeurs-pompiers
- aux Réseaux Santé



445
372
424

Interventions

Janvier	42
Février	34
Mars	40



Nomination du remplaçant du commandant du Bataillon

M. Claude Jaquet, commandant de la compagnie spécialisée de Bulle, a été désigné en tant que remplaçant du commandant du Bataillon.



Nomination du commandant de la compagnie spécialisée de Châtel

M. Philippe Rayroud a été désigné en tant que commandant de la compagnie spécialisée de Châtel. Il fonctionnera en qualité de milicien. Il sera épaulé dans cette fonction par son commandant remplaçant, M. Julien Rey. Nous adressons nos chaleureux remerciements à M. Bertrand Vienne pour le commandement AI.



Médecin conseil

Le Dr Michele Musiari est le nouveau médecin conseil du Service des ambulances. Il a débuté son activité le 1er avril 2023.



Félicitations à Madame Charlotte Schmoutz qui a réussi ses examens et recevra son diplôme d'ambulancière ES.

Administration

Mme Sophie Richard Audino a été engagée en qualité d'assistante de direction, et ce depuis le 13 mars 2023.



Statuts de l'association

Concernant l'approbation des statuts, le Conseil général d'Attalens les a refusés une seconde fois. Le dossier est désormais en mains du Conseil d'Etat, tout comme celui de la commune de Corbières, pour la suite de la procédure.



Taxe d'exemption

Différentes communes ont relevé la difficulté, en termes de contrôle, de ne pas devoir prélever la taxe auprès de citoyens qui déménageraient au sein de l'un des trois districts que regroupent l'association.

Au vu de ce qui précède, il a été décidé que les taxes seraient facturées au prorata, que cela soit pour une personne qui s'installe ou qui part d'une commune du sud fribourgeois. Par exemple, un citoyen qui viendrait à quitter Romont au 30 juin, devra s'acquitter de la taxe à hauteur de 50% en faveur de ladite commune. Quant aux 50% restants, il devra les régler auprès de la commune de son nouveau domicile.

Pour rappel, la taxe ne devra pas être prélevée auprès d'une personne qui s'installera dans une commune du sud fribourgeois entre le 1er et le 31 décembre. **La commune de provenance du citoyen ne devra pas effectuer de remboursement au prorata.** Ceci permettra aux communes, ainsi qu'à l'association, de connaître le montant total qui aura été facturé sans devoir prendre en considération des montants « transitoires » pour l'exercice comptable 2023.

D'autre part, il est demandé que les communes, dans la mesure du possible, procèdent à la facturation des taxes d'exemption d'ici le 31 août 2023, au plus tard. Ceci permettra à l'association d'avoir des chiffres plus précis en vue de l'élaboration du budget 2024. En effet, le nombre de personnes pouvant être exemptées doit être affiné par rapport aux projections qui avaient été faites pour le budget 2023.

Ainsi, en lieu et place d'un second acompte, ce sera le versement du solde final qui sera sollicité auprès des communes à la fin de l'année.

Dans le courant des prochains jours, l'association communiquera aux communes la liste des sapeurs-pompiers exemptés de la taxe, ceci en vue de faciliter la tâche aux personnes responsables des finances communales.

Enfin, il est également rappelé que toute personne faisant une demande d'exemption du paiement de la taxe devra produire à sa commune une pièce justificative sous la forme d'une attestation, par exemple (service de police, personne au bénéfice d'une rente AI, etc).



**SECOURS SUD
FRIBOURGEOIS**

Ambulances | Grand-Rue 98a | 1627 Veveysse
Bataillon | Rue de Montreux 103 | 1618 Châtel-St-Denis

Agenda



- Mercredi 26 avril 2023, à 19h00 – Assemblée des délégués (comptes 2022)
Salle communale - 1697 La Joux
- Mercredi 8 novembre 2023 - Assemblée des délégués (budget 2024)

Au nom des Ambulances du Sud Fribourgeois et des Secours Sud Fribourgeois (à l'avenir)

François Genoud

Préfet de la Veveyse

Président du Comité de direction



Première cérémonie de promotion de notre Bataillon le 10 mars 2023 à Riaz.